

nous sommes tous au courant de l'absurdité d'avoir à recourir au Parlement de Londres, mais je suis toutefois d'avis qu'il serait plus dans l'ordre de discuter de la subsance de la résolution.

**M. Caouette:** Monsieur le président, pour ce qui est du rappel au Règlement du député de Lotbinière, je lui dirai une chose: Toutes ces questions furent discutées aujourd'hui par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), de même que par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Je comprends que le député de Lotbinière est le proposeur de l'avis de motion numéro 40, qui figure à la page 21 du *Feuilleton*, ce qui fait de lui le plus grand séparatiste de la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'habitude de dire à l'honorable député de Lotbinière ce qu'il doit dire; par contre, je n'ai pas l'intention de prendre l'habitude qu'il me dise ce que je dois dire.

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Sans vouloir engager un débat, je vois que l'honorable député de Villeneuve a envenimé la discussion, alors que mes remarques étaient objectives.

J'aimerais que vous rendiez une décision, après quoi je poserai la question de privilège.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, pour ce qui a trait au rappel au Règlement, je vous demande, en même temps, de rendre une décision relative aux interruptions constantes de l'honorable député de Lotbinière ainsi qu'à sa démagogie, à la Chambre, lorsqu'il interrompt l'honorable député de Villeneuve. Je suis d'opinion que cela s'impose, à l'heure actuelle.

**M. l'Orateur suppléant:** La parole est à l'honorable député de Villeneuve.

**M. Choquette:** Monsieur le président, je crois de mon devoir de poser la question de privilège, cette fois-ci. Maintenant que vous avez rendu une décision...

**Une voix:** Elle n'est pas rendue encore.

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'aimerais que vous rendiez une décision relativement à mon rappel au Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La décision de la présidence est à l'effet que le discours de l'honorable député de Villeneuve s'en tenait à la résolution présentement à l'étude.

**M. Choquette:** Monsieur le président, je vous remercie de cette décision.

Maintenant, permettez-moi de poser la question de privilège, car je crois qu'il est de mon devoir de le faire. Je suis convaincu

[M. Choquette.]

que l'honorable député de Villeneuve est allé trop loin, comme c'est son habitude. Il a dit que j'étais le plus grand séparatiste de la Chambre. (*Applaudissements*). Je vois que ceux qui applaudissent, ce sont ceux qui ont séparé leur parti en deux, ainsi que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) qui, lui, s'est séparé de son parti.

**M. Pigeon:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député de Lotbinière a la parole dans le moment. Par ailleurs, je lui suggère d'expliquer le plus rapidement possible la question de privilège qu'il veut soumettre à la Chambre.

**M. Grégoire:** Ce n'en est pas une!

**M. Choquette:** Avez-vous fini?

Monsieur le président, ma question de privilège en est une qui me touche personnellement. L'honorable député de Villeneuve a déclaré que j'étais le député le plus séparatiste de la Chambre.

Monsieur le président, je nie formellement cette fausse accusation, et j'affirme que je ne suis en aucune façon séparatiste. Je suis peut-être—pas peut-être, mais certainement—républicain. Je ne suis pas séparatiste, car les seuls séparatistes à la Chambre sont ceux...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je demande aux honorables députés de collaborer avec la présidence, afin d'assurer plus de décorum à la Chambre.

**M. Pigeon:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. L'honorable député de Lotbinière vient de dire qu'il souhaite être républicain.

Étant donné que le Canada n'est pas encore une république, et afin d'être logique avec lui-même, l'honorable député de Lotbinière devrait donner sa démission immédiatement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La question de privilège de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm est mal fondée; il fait actuellement une argumentation. J'inviterais tous les députés, encore une fois, à collaborer avec la présidence afin de permettre à l'honorable député de Villeneuve de continuer et de terminer ses remarques.

**M. Caouette:** Merci, monsieur l'Orateur.

L'honorable député de Lotbinière vient de mentionner qu'il est peut-être républicain. Or, en tant que républicain, je conseille de nouveau au ministre de la Justice (M. Favreau) de le déléguer à Londres, pour y présenter cette motion que le gouvernement nous demande d'accepter aujourd'hui, afin que nous obtenions le plus de liberté et de justice possible, pour la province de Québec.